



CHSCTD du 18/03/2021

## Déclaration de la FSU 37

Voilà maintenant un an que le pays est entré dans une crise sanitaire majeure. Aujourd'hui, nul n'est en capacité de prédire une quelconque sortie de celle-ci et tout laisse à penser que nous n'en serons pas sortis à l'issue de cette année scolaire.

Si les premiers mois ont donné lieu à des mesures d'urgence, dont nous sommes prêts à comprendre une partie des difficultés d'anticipation (fermetures des écoles et établissements dans l'urgence, mise en oeuvre impréparée de la prétendue « continuité pédagogique »...), aujourd'hui, rien ne peut justifier que l'on « tâtonne » toujours pour organiser le Service Public d'Éducation et assurer sa continuité.

Depuis de nombreux mois, nos collègues sont mis en difficulté dans l'exercice de leur métier.

Toutefois, cette crise génère une exaspération et surtout une grande fatigue de nos collègues et de l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale.

Le manque de visibilité à moyen et long terme, l'inadaptation des mesures prises au regard des contraintes, la FAQ qui devient le seul document de référence compliquent les métiers des personnels, et les missions qui y sont associés.

A cela s'ajoute, dans le fonctionnement quotidien des écoles et établissements scolaires, le manque criant de remplaçants, pour lequel le seul moyen proposé a été le recrutement de contractuels. Même si ces derniers ont la possibilité de poursuivre leur contrat, cette solution n'est qu'un emplâtre. Depuis le début de la crise, nous préconisons le recrutement sur liste complémentaire pour pérenniser des emplois et éviter la précarité des personnels.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que constater, malgré nos nombreuses alertes, que toutes les garanties ne sont pas données pour assurer aux personnels : **santé et sécurité au travail**.

Les cas d'infection d'enseignants ou d'élèves se multiplient, les fermetures de classes et d'établissements aussi.

Contrairement aux affirmations du Ministre, les vacances ont bien eu un effet sur la circulation du virus comme le montre le dernier bilan de Santé Public France où les trois premières semaines de vacances d'hiver font baisser le nombre de cas, la rentrée de la première zone le faisant repartir.

L'école joue bien un rôle de diffusion épidémique.

L'accélération de la circulation du virus signe l'échec de la politique menée et entraîne la mise à mal de la nécessaire continuité du Service Public d'Éducation : il est urgent de réorienter la politique menée qui expose les personnels et conduit à la perte de confiance voire à la défiance à l'égard de l'institution scolaire, de la part des personnels comme des usagers.

Particulièrement,

- la procédure de tracing et de testing doit être présentée, partagée, discutée pour répondre efficacement à la nécessaire protection des populations (les personnels mais également les élèves et leurs familles). Aujourd'hui, alors que tout un chacun peut accéder à des tests dans les laboratoires, et que le Ministre a beaucoup communiqué sur le sujet, nous constatons que la présence de cas positifs ne déclenche pas une politique de testing volontariste de nature à limiter la propagation intra-scolaire du virus et cela en particulier dans les écoles maternelles où les élèves ne portent pas de masques.
- les personnels des établissements scolaires doivent faire partie des personnes prioritaires dans la campagne de vaccination.
- le Ministère profite scandaleusement de la situation pour faire des économies sur les budgets votés. A

l'inverse, nous demandons un véritable plan d'urgence pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire pour les agents et les élèves ce qui passe nécessairement par le recrutement massif d'enseignants, de personnels administratifs, de personnels de santé scolaire, d'AESH, de remplaçant...

Nous demandons également

- le dégel du point d'indice pour tous car le salaire contribue à la reconnaissance du travail effectué et doit s'adapter aux évolutions de la société
- un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH et les AED qui seront en grève le 8 avril prochain
- l'abandon de la loi Rilhac transformant le directeur d'école en délégué de compétences de l'autorité académique qui transformerait celui-ci en supérieur hiérarchique avec toutes les contraintes que cela suppose.